

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 28 octobre 2008 portant attribution du certificat d'études supérieures de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

NOR : *DEVK0826411A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;
Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;
Vu le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2008 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,
Arrête :

Article 1^{er}

Le certificat d'études supérieures de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, spécialité par spécialité, sortis en 2008 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

Aménagement et politiques urbaines

Muhadi ;
Prabawa Fajar Yudi.

Cours d'eau et littoral

Sevestre Julien.

Génie civil

Djellikh Belgacem ;
Fahem Abdelkader ;
Kyelem Jean Wenceslas Tewendé ;
Maameri Tayeb ;
Nikiema Marcel ;
Riach Naouel ;
Zemmiri Anouar Abdelaziz.

Infrastructures et circulation

El Mestari Mohamed ;
Sahli Oum El Kheir.

Systèmes d'information

Ouedraogo Mahamoudou.

Transport et territoire

Koulali Mostefa ;
Rahai Saïda.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le 28 octobre 2008.

Pour le ministre et par
délégation :
*La chargée du service du pilotage
et de l'évolution des services,*
C. Etaix